

Saint Denis, le 21 DEC. 2016

Le Président

Décision portant organisation de la concertation préalable

Suppression du passage à niveau n°4 à Deuil-la-Barre et Montmagny

Le Président de SNCF Réseau,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L.2111-9 à L.2111-25,

Vu le décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau et notamment l'article 39,

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du président délégué du directoire de la SNCF.

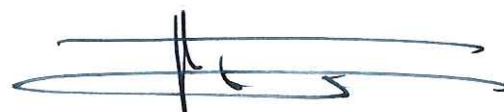
Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales au sein de SNCF Réseau,

Vu les articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3 du code de l'urbanisme,

Décide d'engager la concertation relative au projet de suppression du passage à niveau n°4 à Deuil-la-Barre et Montmagny.

Elle est organisée dans les conditions définies par le document annexé à la présente décision.

La concertation se déroulera du 11 janvier 2017 au 11 mars 2017.



Patrick JEANTET

Annexe à la décision du président de SNCF Réseau précisant les conditions d'organisation de la concertation au titre de l'article I. 103-2 du code de l'urbanisme

Suppression du passage à niveau n°4 sur les communes de Deuil-la-Barre et Montmagny

Le passage à niveau n°4 (PN 4), situé à côté de la gare de Deuil-Montmagny, est le plus accidentogène d'Île-de-France : 60 incidents et 4 accidents, dont 5 collisions avec un train entraînant la mort de deux personnes ont eu lieu ces dix dernières années. Il est inscrit sur la liste des passages à niveau à sécuriser gérée, par le Ministère des Transports. Le projet de suppression de ce PN s'inscrit dans la politique de sécurisation des passages à niveau développée par SNCF Réseau depuis 15 ans.

Le PN 4 est situé à l'intersection des communes de Deuil-la-Barre et Montmagny sur la route D 311 qui constitue un axe routier majeur des deux communes et un des rares axes est-ouest du secteur. Il est le lieu de passage de 7100 véhicules et 240 trains par jour. Sa situation en cœur de ville, sa proximité avec les quais de la gare et avec le lycée de Deuil-la-Barre constituent des facteurs de risque importants.

SNCF Réseau, le département et les communes de Deuil-la-Barre et Montmagny ont mis en œuvre ces dernières années des mesures de sécurisation du passage à niveau. Le PN est aujourd'hui équipé d'un SAL4 (Signalisation automatique lumineuse), d'un radar de franchissement, d'un tapis anti-intrusion et des policiers municipaux sont présents en semaine le matin et le soir. De plus les arrêts de bus de part et d'autre du PN ont été déplacés et les passages piéton élargis. Cependant, l'incidentologie reste importante, et sa suppression demeure le seul levier totalement efficient.

Une solution définitive est attendue et débattue depuis plus de 15 ans, mais n'a pas pu être réalisée faute d'accord sur les déviations routières. Après de nouvelles études lancées en 2015, un nouveau projet, co-élaboré avec les deux communes, a émergé.



1. LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet consiste à supprimer le passage à niveau actuel et rétablir un franchissement routier, piéton et modes doux.

Pour SNCF Réseau, le projet doit répondre à plusieurs objectifs :

- Garantir la sécurité des piétons, vélos et automobilistes
- En articulation avec des projets portés par les collectivités locales, le projet vise à répartir au mieux les circulations sur les deux communes, et limiter les impacts sur le cadre de vie des riverains,
- En lien avec les deux communes de Deuil-la-Barre et de Montmagny, il ambitionne de garantir la vitalité du quartier de gare.

2. DESCRIPTIF DU PROJET PORTE A LA CONCERTATION

Le projet porté par SNCF Réseau comprend la création de nouveaux ouvrages de franchissements des voies ferrées et la création de voiries pour les relier.

- + un passage piéton et modes doux souterrain situé au droit du PN4 actuel

- + un ouvrage de franchissement routier/modes doux/piéton dénivelé situé dans le secteur du chemin de la Plante des Champs
- + la requalification et l'élargissement de la rue Guynemer jusqu'à la ruelle du pavillon. Elle sera dans sa première partie à sens unique.
- + le raccordement de la rue des Lévriers à la rue Guynemer
- + la création d'une rue parallèle au chemin de la Plante des Champs afin de relier le nouvel ouvrage.

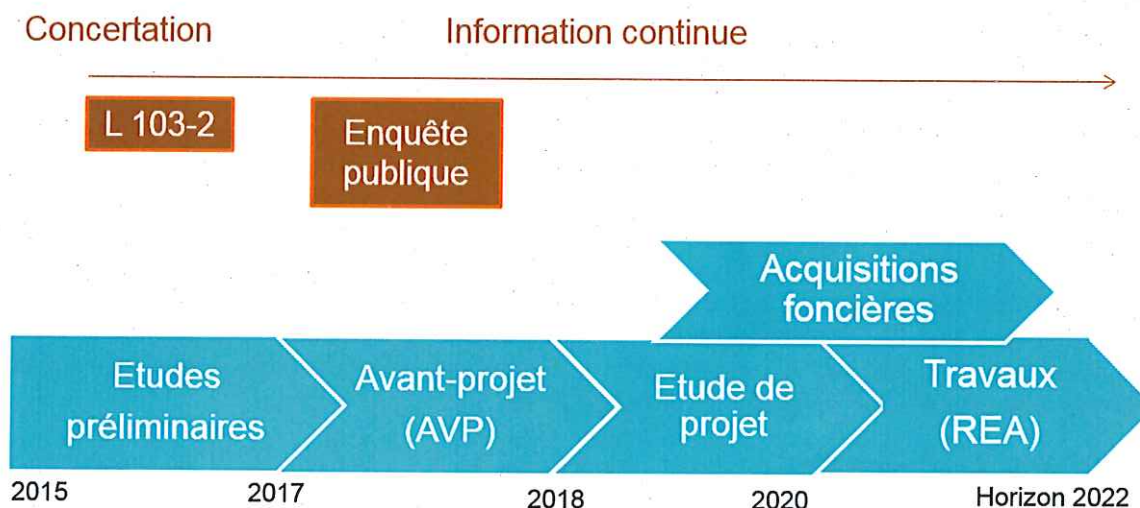
Le projet SNCF Réseau rend possible des liaisons complémentaires portés par les villes de Deuil-la-Barre et de Montmagny. Elles seront présentées par les communes au cours de la concertation :

- + une liaison vers la rue Théophile Gautier
- + une liaison vers la rue Abel Fauveau

Ces principes d'aménagement sont cohérents avec :

- + les attentes de la préfecture du Val d'Oise concernant la nécessité de la suppression
- + les attentes des partenaires financeurs et autorités organisatrices des déplacements (Etat, Région Île de France, et STIF)
- + les préconisations du maître d'ouvrage SNCF Réseau et de l'exploitant SNCF Mobilités

Calendrier prévisionnel du projet



A ce stade des études et sous réserve d'évolutions ultérieures une enquête publique unique est envisagée sur le projet de suppression du passage à niveau, au titre du code de l'environnement.

Budget prévisionnel

Le coût d'investissement du projet est évalué à 17 millions d'euros aux conditions économiques de janvier 2016.

LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION

Cadre juridique de la concertation

Cette concertation est réalisée en application des articles L.103-2 à L.103-6 et R.103-1 à R.103-3 du code de l'urbanisme. La réglementation précise en effet que « *la réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants* » soit soumis à la concertation.

En l'occurrence, le raccordement du nouveau pont rail au système viaire existant, nécessitant la création de nouvelles voies, et le réaménagement des voies existantes nécessaire au rétablissement des circulations constituent bien des investissements routiers dont le montant excède 1 900 000 euros, c'est donc à cet égard qu'une concertation L. 103-2 est requise.

En outre, SNCF Réseau est maître d'ouvrage du projet de suppression du PN4. La suppression nécessite le rétablissement des circulations et ainsi des investissements routiers. C'est à ce titre la que SNCF Réseau réalise les études préliminaires et conduit les procédures administratives du projet, parmi lesquelles la concertation L. 103-2, en lien avec les collectivités concernées.

Objectifs de la concertation

La concertation doit permettre de présenter le projet au public et acteurs concernés par cette suppression (habitants, riverains, usagers, acteurs socio-économiques), et vise à recueillir leurs avis, remarques et propositions sur le projet.

SNCF Réseau souhaite en particulier échanger sur les modalités d'intégration des nouveaux ouvrages et les évolutions des circulations piétonnes et routières qu'ils induisent dans leur environnement urbain.

Périmètre géographique de la concertation

La concertation est ouverte à tous. SNCF Réseau souhaite concerter avec les habitants des communes de Deuil-la-Barre et Montmagny, mais également avec les usagers de la ligne H ainsi que les automobilistes qui empruntent le PN. A cet effet, des rencontres sur le terrain ainsi que des ateliers thématiques seront organisés.

Le dispositif de concertation

Préalablement à la concertation prévue au titre de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, un dialogue avec les riverains directement concernés par la construction des nouveaux ouvrages et avec certaines associations du territoire a été engagé depuis septembre 2016. L'objectif de cet échange préalable est, entre autres choses, d'associer étroitement le territoire à la définition des modalités de concertation.

Les modalités de concertation retenues :

Elle se déroulera sur une durée de 8 semaines, du 11 janvier au 11 mars 2017.
Celle-ci sera composée de deux phases :

Phase 1 : découverte du projet et des questions qu'il soulève

Cette étape vise à informer le public sur les différents enjeux de la fermeture du PN et lui donner la possibilité de s'approprier le projet. A cet effet, plusieurs rencontres sont prévues :

- + Deux rencontres avec les habitants et acteurs concernés en mairie en ouverture de la concertation, une à Deuil-la-Barre et une à Montmagny.
- + Une rencontre avec les commerçants du quartier de la gare
- + Une rencontre en gare de Deuil-Montmagny

Phase 2 : travail collectif en atelier et sur place

Cette étape vise à recueillir les idées et propositions du territoire. Plusieurs ateliers thématiques seront aussi organisés :

- + **Un atelier sur les nouvelles circulations douces et routières et la sécurité** (ouvrage de franchissement, cohabitation des modes de déplacements)
- + **Un diagnostic en marchant**
- + **Un atelier sur l'intégration du projet dans son environnement** (enjeux environnementaux, ouvrage d'art, rétablissement routier)
- + **Un atelier sur l'aménagement et la vitalité du quartier de la gare** (franchissement piéton, aménagement des abords de la gare)

Un atelier supplémentaire pourra, s'il est nécessaire, être organisé.

Les participants pourront également faire part de leurs avis et propositions par voie électronique et postale.

Le dispositif d'information au service de la concertation est prévu comme suit

Pour l'information préalable :

- + Boitage d'une plaquette d'information dans les habitations riveraines et mise à disposition à la mairie et en gare
- + Distribution de tract
- + Mise en place d'affiche 80x120 sur panneaux municipaux, en gare et chez les commerçants
- + Page projet sur le site internet SNCF Réseau et adresse mail de contact, relai de l'information sur le Blog ligne H et le compte twitter ligne H

Bilan de concertation

A l'issue de la concertation L.103-2, un bilan de la concertation sera réalisé sur la base de l'ensemble des contributions exprimées. Il sera validé par le Président de SNCF Réseau puis sera rendu public sur la page internet du projet, et transmis aux collectivités associées.

Sur la base de ce bilan, SNCF Réseau décidera des propositions pouvant être intégrées dans le projet.

